



EDIPRESSE LUXE

TARIFS 2010

www.gmtmag.com

L'ESPRIT de LA haute HORLOGERIE

Les montres ne doivent pas seulement indiquer l'heure, elles doivent procurer du plaisir à celui ou celle qui les portent. Il en va de même de la lecture d'un magazine horloger défendant les principes de la belle horlogerie. Depuis l'an 2000 GMT reflète l'esprit de la haute horlogerie. GMT investit dans la qualité à tous les niveaux de sa réalisation : rédaction, direction artistique, production et distribution. Le titre est reconnu dans l'industrie horlogère pour sa beauté et sa faculté de sublimer les garde-temps qui y figurent.

L'INTERNATIONAL puissance DIX

GMT est aujourd'hui une marque globale, qui accompagne ses partenaires sur leurs principaux marchés d'exportation, à la rencontre d'une clientèle toujours plus exigeante. Le magazine GMT compte désormais dix éditions internationales, contrôlées depuis Genève ou publiées sous licence par les meilleurs éditeurs locaux. Espagne, Etats-Unis, France, Hong Kong, Malaisie, Roumanie, Russie, Singapour, Suisse et Ukraine, autant de pays où GMT se positionne parmi les meilleurs titres de la presse horlogère.

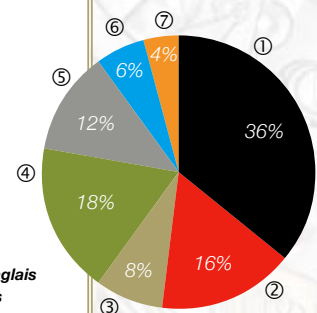
un LECTORAT coeur DE cible

GMT va à la rencontre de ses lecteurs par le biais d'une diffusion calibrée et qualifiée : d'une part, les collectionneurs de montres, à travers les salons spécialisés, les ventes aux enchères organisées par notre partenaire Christie's et les meilleurs détaillants horlogers, et les hauts revenus d'autre part, via notre partenariat avec le Financial Times et notre placement dans les palaces, golfs, banques privées ...

Diffusion GMT magazine

- | | |
|--|-------------|
| 1) Meilleurs détaillants horlogers suisses | : 9'000 ex. |
| 2) Evénements horlogers | : 4'000 ex. |
| <i>Baselworld (stand et press corner), SIHH, Only Watch, ...</i> | |
| 3) Ventes aux enchères, partenariat avec Christie's : | : 2'000 ex. |
| 4) Abonnés suisses du Financial Times | : 4'500 ex. |
| 5) Kiosque (Naville et Valora) | : 3'000 ex. |
| 6) Diffusion qualifiée (hôtels 5*, banques, jets privés) | : 1'500 ex. |
| 7) Autres abonnés | : 1'000 ex. |

soit 25'000 ex.
au total en français-anglais
et en allemand-anglais



Tarifs



Tirage
25'000 ex.

4ème de couverture	15'000.-HT
2ème de couverture	11'000.-HT
3ème de couverture	9'900.-HT
Page intérieure	8'800.-HT
SP face préface, face édito, face sommaire	9'900.-HT
Double page	16'000.-HT
DP d'ouverture (pages 2 à 11)	21'000.-HT
Montre en Une	25'000.-HT

FORMATS

Simple page / en franc bord *	210 x 297 mm
Double page / en franc bord *	420 x 297 mm

* (+ 3 mm de coupe)

GMT Magazine	Dates de parution	Remise du matériel
GMT N°21	18 mars 2010	19 février 2010
GMT N°22	28 octobre 2010	17 septembre 2010

Délais d'insertion une semaine avant la remise du matériel.



Tirage
15'000 ex.

2èmes de couverture	
SIHH / Stars&Snow	18'000.-HT
SP face préface, face édito, face sommaire	
SIHH / Stars&Snow	9'900.-HT
Page intérieure	8'800.-HT
Montre en Une / SIHH	25'000.-HT
MODULE "ADVERTORIAL" 4 PAGES	12'000.-HT
(3 pages rédac. + 1 page pub.	
ou 2 pages rédac. + 2 pages pub.)	

FORMATS

Simple page / en franc bord *	240 x 330 mm
Double page / en franc bord *	480 x 330 mm

* (+ 3 mm de coupe)

GMT	Dates de parution	Remise du matériel
GMT	20 décembre 2010	26 novembre 2010
SIHH / Stars&Snow		

Complément de distribution: SIHH + Crans-Montana, Davos, Gstaad, Interlaken, St Moritz, Verbier, Villars, ainsi que Courchevel et Megève.

(selon contrat)

REMISES

Remise répétition 2 éditions	5%	Remise répétition 5 éditions	12,5%
Remise répétition 3 éditions	7,5%	Remise répétition 6 éditions	15%
Remise répétition 4 éditions	10%	Remise nouvel annonceur	5%
		Commission conseil	15%



Tirage
30'000 ex.

4ème de couverture	15'000.-HT
2ème de couverture	11'000.-HT
3ème de couverture	9'900.-HT
Page intérieure	8'800.-HT
SP face préface, face édito, face sommaire	9'900.-HT
Double page	16'000.-HT
DP d'ouverture (pages 2 à 11)	21'000.-HT
Montre en Une	25'000.-HT

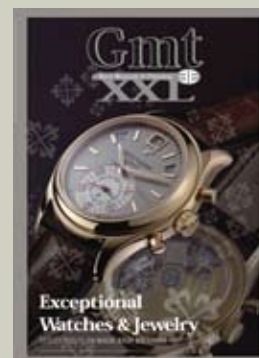
FORMATS

Simple page / en franc bord *	165 x 210 mm
Double page / en franc bord *	330 x 210 mm

* (+ 3 mm de coupe)

GMT	Dates de parution	Remise du matériel
GMT Lady/1	28 mai 2010	16 avril 2010
GMT Lady/2	22 novembre 2010	22 octobre 2010

Complément de distribution: tous les Holmes Place, Jean-Louis David de Suisse Romande, et abonnées du magazine Bilan.



Tirage
15'000 ex.

4ème de couverture	20'000.-HT
2ème de couverture	18'000.-HT
3ème de couverture	16'000.-HT
Page intérieure	10'500.-HT
SP face préface, face édito, face sommaire	11'500.-HT
Montre en Une	25'000.-HT
MODULE "ADVERTORIAL" 4 PAGES	16'000.-HT
(3 pages rédac. + 1 page pub.	
ou 2 pages rédac. + 2 pages pub.)	

FORMATS

Simple page / en franc bord *	297 x 420 mm
Double page / en franc bord *	594 x 420 mm

* (+ 3 mm de coupe)

GMT	Dates de parution	Remise du matériel
GMT XXL	28 juin 2010	21 mai 2010

Délais d'insertion une semaine avant la remise du matériel.

CONTACTS

Publicité

Edipresse Luxe
Rue des Rois 11 – CP 5320
CH – 1211 Genève 11

Tél : +41 22 322 34 51
Fax : +41 22 322 34 50
pub@gmtmag.com

Rédaction

GMT
Brice Lechevalier
Case postale 126
CH – 1222 Vésenaz

Tel : +41 22 707 99 22
Fax : +41 22 707 99 21
brice@gmtmag.com

informations TECHNIQUES

Fichiers	PDF / X-3 (selon les spécifications de PrintOnline).
Logiciels	Quark X-Press ® (polices et images). Adobe Illustrator ® (polices vectorisées). Adobe Photoshop ®.
Résolution des fichiers	400 dpi pour les images et 2400 dpi pour les éléments vectoriels.
Trame	80
Données informatique	CTP
Impression	Quadrichromie
Transmission du matériel	sur serveur FTP ou par mail à : pub@gmtmag.com



Edipresse Luxe, les meilleurs titres
au service de vos campagnes publicitaires



conditions GÉNÉRALES de VENTE

Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les droits et obligations des parties dans le cadre du service d'insertion d'annonces proposé à tout annonceur par la société Edipresse Luxe SA (ci-après : l'éditeur).

Acceptation des Conditions Générales de Vente Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales, aucune condition contraire ne pouvant être opposable à défaut d'acceptation préalable, expresse et écrite de l'éditeur.

Remise des ordres Les ordres, contreordres et annulations doivent être donnés par écrit. En cas de transmission téléphonique, l'éditeur décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'interprétation. La confirmation d'ordre envoyée par l'éditeur fait foi. Le délai d'insertion indiqué sur le tarif est valable pour la remise de l'ordre et du matériel. Tout ordre d'insertion est, en principe, au nom d'un seul annonceur. Tout ordre d'insertion ou arrangement complémentaire n'engage l'éditeur qu'après confirmation écrite de sa part. Tout autre accord n'est pas valable.

Conditions de publication L'éditeur se réserve le droit de refuser, d'ajourner ou de modifier, sans justification, une annonce ou un encart. Le donneur de l'ordre d'insertion est entièrement responsable du contenu de ses annonces envers l'éditeur, les autorités et les lecteurs. Toute annonce devra respecter le droit suisse en vigueur ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige avec des tiers, le donneur de l'ordre d'insertion s'engage à libérer l'éditeur de toute responsabilité. En vertu des articles 28g et suivants du Code civil suisse, une annonce publicitaire est assortie d'un droit de réponse. Le coût de celui-ci est à la charge de l'annonceur au tarif d'insertion en vigueur. Les annonces qui, au vu de leur présentation, ne peuvent être identifiées comme telles, porteront la mention « publicité », « publiportage » ou une mention similaire. Pour les annonces de style rédactionnel, ni les caractères, ni le graphisme, ni la typographie des titres du magazine ne peuvent être utilisés (marque, écriture, etc.), sans l'accord écrit de l'éditeur. L'exclusion d'annonces concurrentes ne peut pas être garantie.

Services online L'annonceur ou son courtier en publicité interdisent la reprise d'annonces par des tiers sur les services online et autorisent l'éditeur à s'opposer par tous les moyens légaux à l'infraction constatée. Les medias online gérés par l'éditeur ou par ses mandataires ne sont pas visés par cette clause.

Réclamations Pour les annonces parues à l'encontre de l'ordre initialement remis ou contenant des erreurs, le client peut prétendre à une réduction de prix ou à une nouvelle parution, mais au maximum pour un montant équivalent à celui précédemment fixé pour l'annonce litigieuse. Toute autre responsabilité est formellement rejetée. Les éventuelles réclamations devront être formulées dans un délai d'une semaine, à réception de la facture et du justificatif. Les erreurs d'impression qui ne modifient ni le sens, ni l'impact souhaité de l'annonce ne donnent droit à aucune réduction de prix. D'infimes altérations des teintes, dans une marge de tolérance admise, sont possibles durant le procédé d'impression. Il en va de même pour les matières brutes (papier, couleurs, etc.), mais elles ne justifient ni réduction de prix, ni annonce de remplacement.

Conditions techniques L'éditeur assure une reproduction des annonces techniquement irréprochable à l'impression, à condition que les données numériques nécessaires lui aient été fournies, sur support de données ou par transmission online, sous la forme appropriée et dans les délais. Le client est responsable de la livraison dans les délais des données, du matériel d'impression ou des encarts. L'obligation de conserver le matériel de reproduction prend fin un mois après la dernière parution, pour autant qu'aucune autre convention n'ait été passée par écrit. Le matériel de reproduction n'est pas restitué. Les frais résultant de corrections d'auteur, de mise en page, de données partiellement ou complètement traitées, même non utilisées, et de tout autre travail préliminaire sont facturés en fonction

des heures de travail effectuées. Les données fournies par le service technique restent propriété de l'éditeur. Les données livrées ne peuvent pas être facturées.

Protection des données L'éditeur respecte les dispositions applicables, notamment la législation suisse en vigueur sur la protection des données. Seules les données indispensables à l'utilisation du service d'annonces sont requises. L'éditeur peut consulter, modifier, supprimer ou utiliser ces données dans la seule mesure nécessaire à la diffusion des annonces et à l'utilisation des services relatifs. Les données collectées ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Rabais de contrat Si le chiffre d'affaires ou le nombre de répétitions contractuel est dépassé, l'annonceur a droit à un rabais rétroactif calculé selon l'échelle de rabais en vigueur. Si le volume du contrat n'est pas atteint, la différence découlant de l'échelle de rabais est facturée. Il est possible de modifier le volume d'un contrat en cours. L'effet des contrats se limite à la fixation d'un taux de rabais: en cas d'augmentation de tarif pendant leur durée de validité, les nouveaux prix entrent en vigueur immédiatement.

Commission d'agence / Ristourne sur le chiffre d'affaires annuel Les ordres d'insertion provenant d'agences de publicité ou d'agences média reconnues par l'éditeur sont honorés d'une commission d'agence atteignant 15% du montant net de la facture. Elle est calculée sur la base du montant net de la facture, après déduction du rabais de contrat. En cas d'inobservation des conditions de paiement d'une facture (retard, non-paiement, etc.), les commissions et ristournes éventuellement versées seront réclamées, en sus des dispositions de l'article 15.

Souhait d'emplacement / Droit de report Les souhaits d'emplacement sont pris en considération dans la mesure du possible. Mais aucune garantie ne peut être donnée quant à la parution des annonces dans une édition précise ou à un endroit déterminé. L'éditeur se réserve le droit de reporter la parution d'une annonce. La non-parution d'une annonce, pour des raisons techniques, de manque de place ou de force majeure, ne donne droit à aucune indemnisation.

Annulations L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 2 jours ouvrables avant la date de remise du matériel telle qu'elle figure sur les tarifs. Pour les emplacements spéciaux, l'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 10 jours ouvrables avant la date de remise du matériel telle qu'elle figure sur les tarifs. Ce délai est porté à 20 jours ouvrables pour les emplacements en Une, pour les encarts et pour les formats publicitaires particuliers. Tous les frais engagés par l'éditeur (notamment, mais pas seulement, frais techniques, frais éditoriaux) dans le cadre d'opérations spéciales (publi-reportages, formats publicitaires particuliers) faisant suite à un ordre seront intégralement facturés en cas d'annulation.

Emplacements spéciaux Des suppléments sont facturés pour les emplacements spéciaux. Si l'emplacement prescrit ne peut pas être accordé pour des raisons techniques, l'éditeur se réserve le droit d'insérer l'annonce à une autre place et, dans ce cas, le supplément pour l'emplacement spécial ne sera pas facturé.

Facturation Les factures doivent être payées dans les 30 jours sans escompte. En cas de poursuite, de faillite ou de succession, tout rabais et/ou escompte est supprimé.

Lieu d'exécution et for juridique / Droit applicable Le lieu d'exécution et for juridique est à Genève. Le droit suisse est exclusivement applicable.

Conditions générales de vente valables dès le 1er novembre 2009.